



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance (RPE)
2025-2029**

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024

Date de reception de l'AR: 13/12/2024

042-244200614-DE2024_0512_11-DE

A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 du Code de l'action sociale et des familles, relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant, qui précise les missions du RPE,

Vu la décision du Président du 11 mai 2020 de signer la convention d'objectifs et de financement de services relais d'assistants maternel avec la CAF pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023,

Considérant :

Que la convention d'objectifs et de gestion 2025_2029 entre la CNAF (Caisse Nationale des allocations familiales) et l'Etat mobilise des moyens pour accompagner les parents dans leur recherche de modes d'accueil, notamment en finançant des postes d'animateurs de relais petite enfance,

Que l'agrément du RPE arrive à terme le 31/12/2024,

Que le nouveau projet de fonctionnement a été présenté en réunion partenariale à la chargée de conseil et développement de la Caisse d'Allocations Familiales,

Que le passage en commission a eu lieu en novembre 2024 et a été approuvé sans modification majeure afin de prolonger le partenariat et le financement accordé au RPE à travers le versement de la Prestation sociale Obligatoire pour une durée de 5 ans,

Que le projet présenté à la CAF de la Loire permet de répondre aux enjeux et de contribuer au développement d'un service de la petite enfance en fixant les objectifs suivants :

- Renforcer la mission d'accueil et d'information des familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire,
- Recenser les besoins des familles,
- Promouvoir et valoriser l'activité des assistantes maternelles auprès des familles,
- Accompagner le parent dans son rôle d'employeur,
- Accompagner de futurs candidats dans leur demande d'agrément,
- Favoriser la professionnalisation des assistants maternels,
- Lutter contre la sous-activité
- La mission renforcée du RPE sera la « promotion renforcée de l'accueil individuel.

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_11-DE
A G E D I

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : APPROUVE le projet de renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029

Article 2 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de la LOIRE le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029

Article 3 : AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que toutes les pièces utiles relatives à la demande d'agrément

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 13/12/24

et de la publication le : 13/12/24

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_11-DE
A G E D I

